

# France Télécom passe de l'Orange au rouge

Michel Dauba

**L**a presse économique ne s'y trompe pas : si France Télécom n'était pas adossée aux garanties de l'Etat actionnaire, l'entreprise serait en quasi faillite.

Avec l'effondrement du cours de l'action ramené au niveau de la première émission de titres lors de l'ouverture du capital, on comprend la méfiance des boursicoteurs après la période euphorique où France Télécom boostait le CAC 40. On imagine aussi ce qui se passe dans la tête des agents qui ont été poussés à prendre des actions, voir dans celles des salariés du privé dont les directions d'entreprise poussent aux fonds de pension pour financer les retraites... Il y a du ENRON dans France Télécom d'aujourd'hui !

Les communistes avaient vu juste, qui au moment du rachat d'Orange et de la licence UMTS titraient leur déclaration : " France Télécom : prise de risque maximum "

Ceci étant dit, toutes les multinationales des télécoms - notamment européennes - ayant eu la même stratégie et des choix similaires ( multiplication des OPA, surestimation du marché et de la maturité des technologies UMTS), France Télécom n'est paradoxalement pas la plus en difficulté, malgré une dette colossale de 65 Mds d'Euros à avaler.

C'est ainsi que se trouve relancé le débat : nouvelle ouverture du capital et financement par le marché financier, ou sollicitation de l'Etat actionnaire ?

Pour nous, il s'agit surtout de savoir si la constitution du groupe France Télécom tel qu'il est aujourd'hui - à savoir un opérateur mondial parmi les dix premiers -, permet réellement de répondre aux besoins, nationaux et de coopération.

Or il ne semble pas que ce soit le cas : la contrainte renforcée de rentabilité



Avec l'achat d'Orange, France Télécom devient deuxième opérateur européen, mais à quel prix !

poussera vers des choix qui mettront en cause l'aménagement du territoire, les péréquations tarifaires indispensables à la réduction des inégalités d'accès aux nouvelles technologies ; vers des choix de coopérations internationales qui privilégieront les pays riches ou pour le moins solvables.

## Les évolutions de France Télécom

- 1991 : France Télécom se sépare juridiquement de la Poste et devient exploitant autonome de droit public. Des réformes structurelles se mettent en place par les gouvernements successifs pour préparer France Télécom à la privatisation. Si le statut du fonctionnaire du personnel est préservé, il n'en est pas moins au fil des années affaibli. Les choix de gestion de l'entreprise remettent fondamentalement en question le service public.

- 1993 : Premiers réseaux mobiles avec la technologie GSM. Personne ne prévoit encore l'usage exponentiel du mobile.

- 1996 : France Télécom devient

société anonyme. Il doit assurer des missions de service universel sur le fixe de base, la publiphonie, la sécurité. Le mobile, les hauts débits et Internet, secteurs en pleine croissance en sont exclus.

- 1997 : Première ouverture du capital, introduction en bourse du titre de France Télécom. Le personnel souscrit massivement à l'actionnariat de par des offres très intéressantes. Il y aura très rapidement une certaine désillusion.

- 1998 : Ouverture du marché français des télécommunications à la concurrence. France Télécom voit ses parts de marché diminuer dans l'hexagone du fait de la forte concurrence sur les communications nationales et internationales. Les pertes sont compensées par la poussée de l'activité du mobile et par le trafic données. Fin de contrat de plan avec l'Etat. Remplacement par un cahier des charges très souple.

- 1999 : Wanadoo, filiale Internet de

France Télécom devient leader en France.

- 2000 : Achat d'Orange au plus haut de la folie boursière en diluant notamment la participation de l'Etat qui passe de 63,2% à 55,5%, en payant cash et en s'endettant. Par l'achat d'Orange, France Télécom devient deuxième opérateur européen. En juillet 2000, introduction en bourse de Wanadoo. Achats des licences UMTS pour la 3ème génération du mobile dans un contexte de cacophonie européenne. France Télécom obtient des licences dans presque tous les Etats Européens. Fusion de France Télécom et l'opérateur de satellites Europe STAR qui devient Stellat. France Télécom, qui détient 70% de cette société, proposera par satellite courant 2002 des services Internet interactifs à haut débit.

- 2001 : Achat d'Equant, fusion avec Global One qui fait de France Télécom premier réseau mondial des multinationales. France Télécom est ainsi présent sur tous les aéroports (rachat des actions de la Fondation Sita) et dans 220 pays et territoires et se récupère une clientèle de 700 multinationales. 3000 emplois seront supprimés sur 2 ans. France Télécom résiste à la concurrence sur l'hexagone. Orange détient 47,5% de taux de pénétration. Le nombre d'abonnés mobile dépasse celui du fixe. Wanadoo est leader avec 3,3 millions d'abonnés mais n'apporte pas un revenu par abonné très conséquent. Lancement du haut débit par l'ADSL. 430 000 abonnés. Espoir, grâce à cette technologie d'un décollage d'Internet. France Télécom doit concéder la boucle locale aux concurrents qui ne se bousculent pas. La forte concurrence sur le fixe n'empêche pas France Télécom de se maintenir aussi sur ce segment très prisé.

- 2002 : Depuis janvier, la concurrence est totale y compris sur les communications locales. France Télécom doit donc s'attendre à des pertes de parts de marché sur l'hexagone mais qui devraient être compensées par l'activité à l'international.

Sur l'ensemble de ces années, France Télécom prend des participations dans de nombreux pays et devient opérateur historique: Argentine, Mexique, Salvador, Egypte, Cote d'Ivoire, Sénégal, Pologne... En quatre ans, le chiffre d'affaires à l'international a quadruplé. Il a doublé en deux ans. Il représente 36% du chiffre d'affaire du Groupe en 2001 !

L'évolution du chiffre d'affaires de France Télécom

En millions d'euros	1998	1999	2000	3ème trimestre 2001 (%2001 /2000 de sept à sept)
Services fixes voix et données en France	20 600	20 704	20 793	14 683 (+6,2%)
Orange	3 293	4 942	9 025	10 793 (+ 99%)
Services fixes, voix et données hors France	1 866	2 713	2 713	4 948 (+ 29%)
Wanadoo	574	810	1 111	1 025 (+40,6%)
<b>Total</b>	<b>24 648</b>	<b>27 333</b>	<b>33 674</b>	<b>31 599 (+31,9%)</b>

### Les atouts et les contradictions de France Télécom

- **International.** La stratégie ambitieuse de diversification et d'acquisition des activités de France Télécom est payante surtout sur les secteurs en pleine croissance (mobile et transmission de données). En devenant opérateur global européen puis mondial, France Télécom devient indépendant d'autres opérateurs et peut déployer des économies d'échelle en terme d'investissements, d'achats de matériels. Il peut mutualiser les services, la logistique, le personnel. La volonté de devenir majoritaire dans les pays où actuellement l'opérateur a des participations minoritaires reste sa priorité surtout en Europe, ce qui fait dire que les fusions-acquisitions ne sont pas terminées.

Le Chiffre d'affaires entrerait ainsi dans le bilan financier (consolidation avec participation au-delà de 50%). Ceci pour justifier les acquisitions et rassurer les marchés.

- **Mobile.** France Télécom souhaite tirer profit de la marque Orange comme relais de croissance. Le réseau GSM est rentabilisé. L'objectif est de dégager maintenant plus de chiffre d'affaires par abonné et de fidéliser les clients. Il n'est pas question de couvrir tout le territoire. Les collectivités locales acceptent de financer les pylônes dans les zones non couvertes.

France Télécom n'a pas droit à l'erreur et doit assurer la transition progressive du mobile GSM (bas débit) vers le mobile UMTS (haut débit). Pour cela, de nouveaux services doivent être acceptés par l'utilisateur car il devra payer non plus à la durée mais au service rendu (visiophone, transmission de données, géolocalisation...) donc plus cher.

- **Wanadoo** monte en puissance lentement mais sûrement. L'objectif est de proposer de nouveaux services à valeur ajoutée et de mener une politique active de croissance pour prendre des positions sur le marché européen. L'ADSL est un atout indéniable mais ne pourra couvrir à terme que 73% du territoire (60% en 2001). Sachant que les demandes en débits explosent chaque année par 3, la construction d'un réseau en fibre optique sur l'ensemble du territoire est donc posée.

- **Service fixe en France.** France Télécom fait le choix du gel des investissements sur le réseau fixe qui pourtant rapporte encore 60% du chiffre d'affaire du Groupe. Les directives européennes imposent un affaiblissement des opérateurs historiques au profit d'opérateurs entrants. Pour l'instant, la concurrence a des difficultés à percer. Les opérateurs entrants refusent de financer un réseau et optent sur plusieurs options :

1. le faire financer par les collectivités locales ;

2. obtenir de l'autorité de régulation et du gouvernement l'utilisation, du réseau France Télécom au moindre coût (découpage, coût d'interconnexion, liaisons louées...).

France Télécom résiste bien pour l'instant et mieux que d'autres pays où les opérateurs historiques les Etats se sont désengagés (British télécom, Deutsche Télécom,...). Mais il refuse de sortir des sommes d'argent pour un réseau qui profitera à la concurrence. Ce statu quo ne permet pas d'envisager un réseau fibre optique homogène sur le territoire ce qui hypothèque l'accès pour tous aux nouveaux services. L'avenir dira si l'autorité de régulation appliquera au mot et à la lettre les nouvelles directives.

## La dette de France Télécom emblématique

La stratégie de France Télécom a coûté très cher. L'opérateur a multiplié par trois son endettement pour atteindre en 2001 la somme 65 milliards d'euros ! C'est considérable. Il s'explique en partie par l'acquisition d'Orange dont le coût s'élèverait à 40,3 milliards d'euros + 2,9 milliards d'euros de reprise de dette + 6,6 milliards d'euros pour le coût de la licence UMTS !

Les acquisitions et le retournement des marchés financiers obligent le Groupe à limiter sa croissance par un endettement financier. Toute la stratégie financière de France Télécom reposait sur la poussée spéculative et la mobilisation aveugle des capitaux sur les valeurs technologiques.

L'effondrement de la bulle d'internet, le ralentissement américain puis européen, la pagaille autour de la vente des licences mobiles UMTS, autant de raisons objectives et pourtant prévisibles qui ont réveillé les spéculateurs.

Ainsi, un programme ambitieux de désendettement de France Télécom est engagé :

1. vente d'actifs considérés non stratégiques. Les tractations se réalisent progressivement et difficilement. (réseaux câblés, ST Microélectronique...);
2. vente du patrimoine immobilier : cette opération vise à la fois à se désendetter mais aussi à faciliter les restructurations de services



Le service universel représente un coût que l'utilisateur paie cher

autour des méga pôles ;

3. revente des 100 millions actions rachetés à Vodafone lors de l'achat d'Orange. Mais France Télécom refuse de les brader en dessous de 70 Euros l'action, celle ci se situant aujourd'hui autour de 45 euros. Il faut donc attendre.

Malgré l'ensemble de ces opérations, l'endettement chronique ne devrait pas descendre en dessous de 40 milliards d'euros d'ici fin 2003.

En attendant, France Télécom lance des emprunts très coûteux pour payer les échéances et des titrisations, ce qui oblige l'opérateur à faire des choix sur ses investissements surtout en France. Politique commerciale très agressive pour augmenter le chiffre d'affaires et l'EBITDA. L'investissement à l'international est par contre en très forte hausse mais particulièrement orienté sur une rentabilité à court terme.

### Les salariés paient lourdement et injustement l'endettement

- En France, la stricte gestion des effectifs a accompagné la diversification de France Télécom et le déplacement forcé des services techniques vers le commercial. Chaque salarié a changé de service ou de métiers au moins deux fois en 3 ans. Les formations s'effectuent en bout de table. Une restructuration en amène aussitôt une autre. Ceci permet d'accroître les gains de productivité et tout en réduisant la masse salariale. Plus de 21 000 salariés dans la maison mère se sont ainsi évaporés par des départs naturels ou anticipés non remplacés. Près de 5800 emplois en moins prévus en 2002. Externalisation des activités, sous-traitance, filialisations, remplacement des points d'accueils physiques par des plate-formes téléphoniques, suppression des lieux de travail de proximité, orientation du personnel vers les méga-pôles allongeant les temps de trajets non comptabilisés dans le temps de travail, autant de signes qui indiquent clairement que la transformation de France Télécom n'aboutit pas forcément à une politique sociale dans l'entreprise...

- Une remise en cause brutale des acquis sociaux du personnel vise à aligner le budget social au minimum du seuil autorisé. Les droits syndicaux sont journalièrement contestés par l'employeur. Une renégociation de la convention collective pour les contrac-

tuels vise à tirer par le bas les classifications. La politique salariale est orientée sur la part variable et non sur un salaire fixe mensuel. La précarité s'installe tout comme les horaires atypiques.

- A l'international, l'actualité a été marqué par des luttes qui contestent les choix de gestion de l'employeur : Argentine, Côte d'Ivoire, Pologne...

Les secteurs porteurs a permis d'engendrer des gains de productivité considérables. Ainsi, en 2000, le chiffre d'affaires par salarié gagne 14,1%. La valeur ajoutée atteint également son plus haut niveau en 2000 (+3,8%). Pendant ce temps et malgré une croissance forte des effectifs dans le groupe, le ratio frais de personnel sur le chiffre d'affaires diminue de 2, 2%.

### Le service public remis en cause

- France Télécom, opérateur public n'a plus pour priorité l'obligation de satisfaction de tous les besoins en matière de télécommunications. Les services à haute valeur ajoutée sont privilégiés en recherche et en développement.

- Le service universel représente un coût que l'utilisateur paie cher : hausse des abonnements, des tarifs de renseignements et de publiphonie. Soulignons au passage que c'est ce service public qui génère encore 60% du chiffre d'affaires de France Télécom...

- Suppression des points de paiement. Obligation pour l'utilisateur interdit de chèque de payer sa facture par mandat Poste.

- Les tarifications visent à pénaliser le petit usager peu consommateur. L'usage du téléphone fixe vers le mobile en forte hausse gonfle la facture.

- France Télécom ne peut pas baisser ses tarifs sans être homologués par l'ART. Les concurrents sont par contre libres de fixer librement leur tarification.

- La qualité de service est dégradée. Mais France Télécom se vante à tort ou à raison d'être nettement meilleur que ce que préconise la directive européenne. Pour combien de temps.

- L'aménagement du territoire n'est plus son objectif. On parle aujourd'hui de pourcentage de population couverte.

- Les collectivités locales sont encouragées à financer les réseaux mobiles et hauts débits pour palier à la carence des opérateurs. Certaines collectivités font le choix d'ignorer l'opé-

rateur public en finançant un réseau parallèle pour le livrer à un concurrent.

## Les propositions des communistes

### 1. Premier terrain d'intervention, l'Europe

L'Europe constitue aujourd'hui le champ d'intervention politique incontournable. Chaque décision, directive ou règlement structure le secteur de l'information et de la communication pour chaque Etat.

- Il s'agit d'abord de mettre un coup d'arrêt au processus de libéralisation. Pour cela, il faut instaurer un moratoire sur les directives déjà votées ou en projet, faire un bilan des effets de la déréglementation, et, à la lumière de celui-ci, engager un vaste débat public d'alternative.

- Au-delà, il faudra d'autres textes pour organiser sur des bases de service public le secteur des télécoms. Sur la base des principes suivants :

- la reconnaissance du droit à la communication et à l'information comme droit de l'Homme à inclure dans la Charte des Droits Fondamentaux (dans la perspective de rendre cette Charte contraignante) ;

- l'extension du « service universel » à l'ensemble des nouveaux services liés aux nouvelles technologies (hauts débits, mobiles, Internet).

- la définition d'obligation élevées de service public à l'ensemble des opérateurs (y compris en termes d'aménagement du territoire, de qualité de service, d'emploi, de statut des personnels) ;

- la reconnaissance de l'intérêt d'un monopole public de gestion des infrastructures de réseaux (pour éviter les gâchis d'investissement par ailleurs destructeurs de paysages), et son extension future à l'Europe par la coopération des opérateurs concernés ;

- la changement de rôle et la démocratisation des autorités de régulation qui doivent devenir des instruments de contrôle citoyen, avec la présence de représentants des usagers et des salariés ; ces institutions doivent en particulier intégrer dans leurs prérogatives l'encadrement de la politique tarifaire, condition d'une péréquation entre services et d'une réelle égalité d'accès.

### 2. Deuxième terrain d'intervention, la France

- Arrêter le mouvement de privatisations dans le secteur des télécoms. Tirer un diagnostic précis et objectif des conséquences de la libéralisation du secteur, comme base d'un débat national.

- Multiplier les initiatives visant à redynamiser les vertus d'un service public rénové. Lancer une reconquête du monopole public sur le réseau fixe et mobile. France Télécom doit en être l'acteur principal.

- Créer un pôle public de l'information et de la communication :

Si France Télécom reste un leader national, européen et mondial, la situation n'est plus comparable avec celle d'il y a cinq ans et on ne peut plus poser les problèmes dans les mêmes termes. La concurrence est désormais une réalité profonde sur un segment très important d'activités. La recherche de constructions crédibles en alternative au libéralisme doit partir de cette réalité.

C'est dans ce cadre que nous proposons la constitution d'un pôle public de l'information et de la communication :

- il réunirait France Télécom et des opérateurs tels que EDF, SNCF, RATP, ..., ainsi que les secteurs Poste, télévision, recherche et développement ;

- il aurait comme premier objectif de concrétiser le droit à la communication et à l'information, en France, mais aussi à l'étranger en partenariat avec des opérateurs de ces pays ;

- il permettrait de développer une politique volontariste d'aménagement cohérent du territoire sur le mobile, le haut débit et Internet ;

- il coopérerait avec les autres opérateurs comme Bouygues et Vivendi, notamment dans la définition de nouveaux produits, avec les équipementiers et sous-traitants.

- Démocratiser l'ART à l'image de ce que nous proposons comme axe d'intervention à l'échelle européenne.

### 3. Troisième champ d'intervention, la région

La Région devient un lieu de décision important, tout comme les agglomérations, les intercommunalités et les Pays.

Le schéma des services collectifs de l'information et de la communication édité par la DATAR en automne 2000 laisse entrevoir des idées de partage des connaissances et d'accès au savoir.

Il y a une volonté clairement affichée de préparer les jeunes générations dès la maternelle aux outils, de resituer des missions fortes de services publics comme l'objectif d'un accès généralisé aux outils technologiques, de privilégier une approche centrée sur les besoins et les attentes des usagers, d'assurer une cohésion sociale et une attractivité territoriale.

Mais ce schéma s'inscrit « dans les modalités de la régulation qui sont fondées sur un cadre législatif et réglementaire, issu de la loi sur la réglementation de 1996 ».

La mode voudrait donc que chaque région se dote d'un réseau haut débit pour véhiculer les nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC). Si de multiples technologies permettent la construction de réseaux parallèles à ceux de l'opérateur historique, les régions sont en fait devenues des têtes de pont convoitées pour l'accélération de la libéralisation du secteur. Cette conception porteuse de gâchis économiques et de destructions de l'environnement doit être combattue.

Nous proposons au contraire de contraindre l'opérateur public à moderniser son réseau.

Tout le monde sait que France Télécom a les structures existantes qui ne demandent qu'à être pleinement utilisées. La modernisation d'un réseau unique national en fibre optique est indispensable.

Ne peut-on pas évaluer les coûts et les conséquences d'une multitude de réseaux alternatifs en les mettant en corrélation avec un seul réseau fixe très haut débit en fibre optique ?

Ce constat est identique pour le nouveau réseau mobile haut débit aux normes UMTS qui reste à construire. Celui-ci est évalué de 30 à 40 Milliards de Francs chacun (4 opérateurs prévus), hors coût des licences. Ce secteur n'étant pas couvert par le service universel, on imagine aisément le peu d'empressement à couvrir l'ensemble du territoire. Les zones très urbanisées seront prioritaires.

Plutôt que d'encourager les régions à financer les infrastructures pour la couverture de l'ensemble du territoire, il faut revoir le coût des licences, mutualiser les réseaux et infrastructures. France Télécom en qualité d'opérateur public doit en avoir la gestion. Les opérateurs souhaitant offrir des services devront s'acquitter du coût réel du réseau et des infrastructures.

#### 4. Quatrième champ d'intervention, le contenu des services

Comprendre le monde est un droit. Pour cela, il faut :

- garantir la formation citoyenne avec des logiciels libres et la place des fournisseurs d'accès non marchands. Pour cela, l'Education nationale doit former, utiliser et encourager le développement de logiciels libres et plus généralement des standards ouverts et compatibles entre eux ;

- assurer la gratuité et l'universalité de la connaissance, de l'information et de la culture. Pour cela, la formation initiale et continue des citoyens aux réseaux et outils informatiques est un droit. Une responsabilité publique qui peut seule assurer une culture informatique de base, une alphabétisation numérique indépendante des choix technologiques des firmes privées ;

- internet doit être un média de masse et un espace de socialisation partagé de l'immédiat



diat l'octroi d'une adresse e-mail à tous et l'installation de bornes Internet en libre accès par la coopération entre France Télécom et les autres entreprises publiques (en premier lieu la Poste), puis très vite la délivrance gratuite d'un terminal multimédia (à l'image du Minitel d'hier) sont des mesures qui permettraient cette démocratisation ;

- la collectivité doit favoriser la numérisation et la libre circulation des connaissances, encourager le pluralisme et préparer l'avenir des NTIC ;

- la question des droits d'auteurs doit être reconsidérée comme conséquence de l'universalisation des contenus numériques et non comme une cause freinant cette universalisation ;

- une discrimination positive en faveur des plus démunis dans le cadre de missions de service public permettrait l'accès pour tous à l'ensemble des services. ■